



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 AVRIL 2022

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt deux
Le : 14 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER
Secrétaire élu : Philippe SECKINGER
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2022.
Compte rendu affiché le : 19 avril 2022.
Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD / P. SECKINGER / F. VENET / O. VIALON / A. BORRA / M. DUPUY / G. VULPAS / D. PINEL / R. JOASSARD
Absentes excusées : D. BERTHOLON / C. LOZANO / B. TRENCHAT.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 14 avril 2022 à dix-neuf heures trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Philippe SECKINGER se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 24 mars 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS AU-DESSUS DE L'ECOLE :

Madame le Maire indique que le projet de réhabilitation des logements au-dessus de l'école s'inscrit totalement dans le Plan Local de l'Habitat (PLH) établi par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais où une des obligations pour les Communes est de proposer des produits de logements différents pour répondre aux besoins des entreprises locales. Or ce projet est né suite à la demande de trois entreprises Fidésiennes et une St Genoise.

Madame le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention pour ces travaux de réhabilitation des logements au-dessus de l'école a déjà été déposé auprès de la Région.

Elle précise que l'on pourrait solliciter la Préfecture à hauteur de 50 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), soit la somme de 209 966 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture.

Mairie

18, impasse de la Mairie 69610 Sainte Foy L'Argentière
Tél. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS AU-DESSUS DE L'ECOLE :

Madame le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des logements au-dessus de l'école a déjà été déposé auprès de la Région en début d'année, décision entérinée lors du Conseil Municipal du 6 janvier 2022.

Or, compte tenu du Contrat Ambition Région en cours, la Commune ne peut pas prétendre à une subvention à hauteur de 50 % auprès de la Région. C'est pourquoi, il y a lieu de déposer une nouvelle demande sollicitant la Région à hauteur de 10 %, soit la somme de 41 993 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bus de l'orientation : Madame le Maire précise que grâce à son intervention auprès de Sophie CRUZ, elle a pu faire venir le bus de l'orientation sur notre Commune. Les élèves du Collège ont pu profiter de ce bus de l'orientation qui est venu sur l'agora le mercredi 30 mars. Les élèves ont pu en bénéficier le matin et l'après-midi, il était ouvert à tous. Il a permis de faire découvrir les métiers. Cette découverte a connu un très vif succès.

- Recrutement et mutualisation du coût d'un policier municipal sur trois Communes : Madame le Maire indique qu'ils ont reçu trois candidats dont un profil très intéressant.

- Rappel des dates des élections :

** 2^{ème} tour élection présidentielle : le dimanche 24 avril 2022, le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h, 186 Rue du Stade. Madame le Maire rappelle aux administrés qu'ils peuvent faire une procuration en cas d'absence le jour du scrutin et demande d'anticiper cette démarche au plus tard le vendredi 22 avril à 17 h 30.*

** Elections législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022 : le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h, 186 Rue du Stade.*

- Défilé du 8 mai 2022 : le défilé aura lieu dimanche 8 mai. Rassemblement devant la Mairie à 11 h 30.

- Conseil Municipal : Le prochain Conseil Municipal est prévu le 5 mai 2022.

La séance est levée à 20 h.

A Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 15 avril 2022,

*Le Maire,
Karine BERGER*

